



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Formation pratique de base – animaux aquatiques

Numéro : FO-5

Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires (DSV) à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval (campus et centres de recherche affiliés).

Préparée par Annie-Christine Fillion

Technicienne en santé animale conformité, Direction des services vétérinaires

Date : 17 février 2023

Révisée par Anne-Marie Catudal

Vétérinaire clinicienne, Direction des services vétérinaires

Date : 26 mai 2023

But : Décrire le processus de formation pratique de base avec les animaux aquatiques.

Version 1

Généralités

- « Tous les utilisateurs d'animaux doivent avoir les connaissances théoriques et les habiletés pratiques nécessaires pour accomplir leurs tâches en faisant preuve de compétence. Si l'acquisition d'habiletés pratiques est nécessaire, la formation devrait avoir lieu en fonction du moment où il est nécessaire de les mettre en pratique. » (Tiré des Lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science.)
- L'acquisition des compétences doit se faire en respect des trois R.
- Tous les utilisateurs appelés à manipuler des animaux aquatiques doivent suivre la formation pratique de base pour l'espèce.
- En tout temps, le formateur se réserve le droit de mettre fin au processus de formation pratique s'il juge que le participant démontre une attitude qui met en péril le bien-être de l'animal (nervosité extrême, agressivité, impatience, antipathie, etc.).
- Les formations de base sont offertes par la DSV ou un formateur approuvé par la DSV. Les membres des équipes de recherche ne peuvent en aucun cas former d'autres membres pour des techniques de base.

Préalables

- Compléter et réussir la formation théorique en ligne « Poissons » disponible sur le site de la DSV.

- Visionner la vidéo « Introduction aux animaux aquatiques » et compléter l'évaluation des connaissances sur le site de la DSV. Prendre note que le mot de passe et le lien pour accéder à cette formation sont fournis lors de l'inscription.

Formation pratique

- Chaque équipe est responsable d'ajouter au protocole les animaux de pratique nécessaires pour la formation des nouveaux membres de l'équipe.

Transport, capture et manipulation

- Sous la supervision du formateur, le participant capture l'animal et le transporte dans la zone de travail.

Anesthésie (selon les besoins du participant)

- Sous la supervision du formateur, le participant doit :
 - Préparer et installer le matériel et les équipements requis;
 - Préparer la dilution de l'Aqualife TMS (MS-222);
 - Effectuer l'anesthésie par immersion;
 - Vérifier la profondeur anesthésique de l'animal;
 - Effectuer le maintien de l'anesthésie et le réveil.

Euthanasie (selon les besoins du participant)

- Le formateur fait une démonstration sur objet inanimé.
- Le participant pratique la technique sur objet inanimé.
- Le participant effectue la technique sur un animal préalablement anesthésié avec la supervision du formateur.

Tableau 1 : Issues possibles de la formation

Compétence	Actions prises par le formateur *
Réussie	Le participant est en mesure de faire la procédure correctement, sans assistance. Les compétences sont acquises selon le formulaire des compétences requises (annexe 1) et la formation est jugée complétée.
Réussie en partie	Les compétences sont en progression selon le formulaire des compétences requises (annexe 1) et la formation est jugée réussie en partie. Un courriel est envoyé au professeur et au responsable de l'animalerie indiquant que le participant doit être accompagné en tout temps par une personne formée et expérimentée pour les techniques concernées. Si, après plusieurs pratiques supervisées, le participant se sent autonome, il doit revenir en formation pratique pour valider la ou les techniques et être autorisée à les faire sans assistance.
En cours	Les compétences sont en cours d'apprentissage. Le participant devra revenir en formation pratique pour continuer les apprentissages. Pour certaines techniques, le formateur se réserve le droit d'autoriser la personne à pratiquer seule une ou des étapes de la technique sur des animaux de pratique.
Non réussie	Le participant n'est pas en mesure de faire la procédure correctement avec ou sans l'assistance d'une personne expérimentée. Les compétences ne peuvent être acquises pour le moment (ex. : nervosité élevée). Le participant peut décider de revenir ou d'abandonner la formation. Le formateur se réserve le droit de refuser d'autres formations si le bien-être des animaux est en péril.

*En tout temps, le formateur se réserve le droit de prendre des mesures supplémentaires si de graves lacunes sont observées.

Références

CCPA, *Lignes directrices sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science*, 2015.

Annexe 1

COMPÉTENCES REQUISES - TECHNIQUES DE BASE - ANIMAUX AQUATIQUES

Nom du participant :	
Professeur associé :	Protocole :
Centre de recherche :	Espèce utilisée :
Date de la formation :	

Attitude générale

Le participant :	Non réussie	En cours	Réussie en partie	Réussie
Démontre une attitude empathique envers les animaux				
Adopte une attitude calme pendant les manipulations				
Commentaires :				

Santé et sécurité

Le participant :	Non réussie	En cours	Réussie en partie	Réussie
Porte l'EPI adéquatement				
Respecte les mesures de sécurité pour la manipulation d'objets piquants/tranchants				
Commentaires :				

Manipulation et capture

Le participant :	Non réussie	En cours	Réussie en partie	Réussie
Manipule l'animal avec soin et aisance				
Utilisation adéquate du matériel				
Commentaires :				

Anesthésie

Le participant :	Non réussie	En cours	Réussie en partie	Réussie
Effectue une anesthésie par immersion dans le TMS				
Identifie le bon niveau d'anesthésie				
Commentaires :				

Euthanasie

Le participant :	Non réussie	En cours	Réussie en partie	Réussie
Si applicable, vérifie adéquatement le niveau d'anesthésie				
Effectue la technique d'euthanasie sans assistance				
Effectue une deuxième méthode physique sans assistance				
Commentaires :				